



**Affichage fait le 10 Juin 2023**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL PUBLIC DU 09 JUIN 2023**

### **Convocations adressées le 1<sup>er</sup> Juin 2023**

**PRESENTS** : M. MARTIN Olivier, Mme GRYPONPREZ Anne, M. FAGIS Christophe, Mme DEHAIBE Céline, M. BERMUDEZ Jean-François, M. DECOURT Fabien, Mme DUHAMEL Nathalie, M. MANSOUR Ahmed, M. PESLOUX Laurent, Mme GITTON Djamila, M. VIEIRA Michel, Mme ALOUI Sabrina, M. FONTAN Michel, Mme BALCI Sema  
M. MADELENAT François, Mme KONATE Chrystelle, Mme BOUPHAVANH Laëtitia,

### **Absents représentés :**

- Mme IMIRA Caroline, représentée par Mme GRYPONPREZ Anne,
- Mme NOËL Mylène, représentée par M. MARTIN Olivier,
- M. CAKIR Ahmet, représenté par M. DECOURT Fabien,
- Mme DOS SANTOS Paola, représentée par Mme BALCI Sema,
- Mme TACHEAU Emelyne, représentée par Mme DEHAIBE Céline,

**Absent excusé** : M. BERTHIER Hervé

**Secrétaire de séance** : Mme DEHAIBE Céline

---

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et à l'élection du secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

### **01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2023**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 14 Avril 2023.

### **02 – ELECTIONS SÉNATORIALES 2023**

Monsieur le Maire indique, avant l'ouverture du scrutin, qu'il a reçu deux listes, composées comme suit :

- Liste MARTIN Olivier
- Liste MADELENAT François

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET,  
LE CAS ÉCHÉANT, DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS  
EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Le Vendredi 09 Juin 2023 à 20h23, les membres du conseil municipal ont été réunis afin d'élire les délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Etaient présents les conseillers suivants :

MARTIN Olivier	GRYMONPREZ Anne	FAGIS Christophe	DEHAIBE Céline
BERMUDEZ Jean-François	DECOURT Fabien	DUHAMEL Nathalie	MANSOUR Ahmed
PESLOUX Laurent	GITTON Djamila	VIEIRA Michel	ALOUI Sabrina
FONTAN Michel	BALCI Sema		
MADELENAT François	KONATE Chrystelle	BOUPHAVANH Laëtitia	

Absents représentés :

- Mme IMIRA Caroline, représentée par Mme GRYMONPREZ
- Mme NOËL Mylène, représentée par M. MARTIN Olivier
- M. CAKIR Ahmet, représenté par M. DECOURT Fabien
- Mme DOS SANTOS Paola, représentée par Mme BALCI Sema
- Mme TACHEAU Emelyne, représentée par Mme DEHAIBE Céline

Absent excusé : M. BERTHIER Hervé

Le bureau électoral était composé de :

Président : M. MARTIN Olivier

Conseillers municipaux : M. FONTAN Michel, M. BERMUDEZ Jean-François, M. DECOURT Fabien, Mme BOUPHAVANH Laëtitia

Secrétaire : Mme DEHAIBE Céline

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus **sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel**. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire le cas échéant 7 (sept) délégués (et/ou délégués supplémentaires) et 4 (quatre) suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléant à élire, soit sur une liste incomplète (art. L.289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que deux listes de candidats ont été déposées :

Liste MARTIN Olivier	Liste MADELENAT François
MARTIN Olivier	MADELENAT François
GRYMONPREZ Anne	
FONTAN Michel	
IMIRA Caroline	
DECOURT Fabien	
DUHAMEL Nathalie	
FAGIS Christophe	
Djamila GITTON	
MANSOUR Ahmed	
DEHAIBE Céline	
CAKIR Ahmet	

### **Résultats de l'élection**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro)  
b. Nombres de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 22 (vingt-deux)  
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 (zéro)  
d. Nombre de votes blancs : 0 (zéro)  
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 22 (vingt-deux)

Indiquer le nom de la liste ou du candidat tête de liste (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste MARTIN Olivier	19	6	4
Liste MADELENAT François	3	1	0

### **Proclamation des élus**

Le Maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation également jointe.

### **Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 09 Juin 2023 à 20 h 50 (vingt heures et cinquante minutes), en triple exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

## PROCLAMATION DES RESULTATS

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e)
MARTIN Olivier	MARTIN Olivier	Délégué
GRYMONPREZ Anne	MARTIN Olivier	Déléguée
FONTAN Michel	MARTIN Olivier	Délégué
IMIRA Caroline	MARTIN Olivier	Déléguée
DECOURT Fabien	MARTIN Olivier	Délégué
DUHAMEL Nathalie	MARTIN Olivier	Déléguée
MADELENAT François	MADELENAT François	Délégué
FAGIS Christophe	MARTIN Olivier	Déléguée suppléante
GITTON Djamila	MARTIN Olivier	Délégué suppléant
MANSOUR Ahmed	MARTIN Olivier	Déléguée suppléante
DEHAIBE Céline	MARTIN Olivier	Délégué suppléant

### **03 – RÉALISATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 200.000 € AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE Ile-de-France**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de réaliser une ligne de trésorerie de 200.000,00 € afin de pouvoir honorer les factures à venir pour les années 2023 et 2024.

La proposition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France étant la meilleure, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous les documents afférents à ce dossier :

- ✓ Montant : 200.000,00 €
- ✓ Durée : 1 an
- ✓ Taux d'intérêt : taux variable : €ster + marge de 0,55%
- ✓ Base de calcul : exact/360
- ✓ Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- ✓ Frais de dossier : 300,00 €
- ✓ Commission d'engagement : sans
- ✓ Commission de mouvement : sans
- ✓ Commission de non-utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

**Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégataire :**

- **à réaliser** une ligne de trésorerie de 200.000,00 € (deux cent mille Euros) auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, aux conditions mentionnées ci-dessus,
- **à signer** tous documents afférents à ce dossier.

### **04 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES CLUBS : 100 Familles – Musculation et Remise en Forme SGL et Karatédo Shotokan**

**Le Conseil accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle aux deux clubs suivants :**

- 100 Familles – Musculation et Remise en Forme SGL => 1.000 €,
- Karatédo Shotokan => 1.300,00 €.

La dépense occasionnée sera prélevée sur l'article 65748 – Divers - du BP Commune 2023.

### **05 – RÉSULTAT DU TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024 a été réalisé le Mardi 06 Juin 2023 à 10h00 en Mairie. Ce tirage est fait à partir des listes électorales Le nombre de noms doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral de répartition n° 2023-CAB/BRE 554, soit **6** pour Saint-Germain-Laval.

Les personnes à retenir doivent obligatoirement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. De plus, il n'appartient pas au Conseil de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance.

**Ont été tirées au sort les personnes suivantes :**

- Mme COTTEREAU Jade
- M. PORGES Fabrice
- M. BENSAID Mehdi
- Mme HEYTENS Nathalie
- Mme LAGARRIGUE Vanessa
- Mme LE QUEMENT Nadine

**Affaires et questions diverses :**

M. MADELENAT demande à prendre la parole car il a une question à poser. Il indique que cela a été omis en début de séance. Monsieur le Maire acquiesce et lui donne la parole. Il souhaite avoir des explications quant à la situation du SITCOME. En sa qualité de délégué suppléant, il a reçu divers documents et il semblerait qu'il y ait des divergences d'opinion avec la Mairie de Montereau-Fault-Yonne. Une réunion aurait eu lieu le Jeudi 08/06/2023 ; il souhaite savoir ce qui s'y est dit et qu'elle est la position des délégués de la Commune par rapport à cette problématique.

M. le Maire donne la parole à M. FAGIS.

M. FAGIS indique qu'avec Djamila GITTON, Déléguée titulaire au SITCOME, ils ont assisté à une réunion hier soir qui consistait à aplanir un peu la situation qui est un peu mouvementée en ce moment.

Lors de la réunion d'hier soir, il a été proposé une proposition de convention de la part de la mairie de Montereau pour reprendre cette compétence « Transports » afin d'intégrer les communes qui souhaiteraient conventionner. Un projet de convention a été remis aux 21 communes membres.

Lors d'une première réunion à la mairie de Montereau, le 31 Mai dernier, IDFM (Ile-de-France mobilités) a fait une présentation des axes d'amélioration qui pourraient être réalisés. Un temps d'échange a suivi avec beaucoup de questionnements : pourquoi présenter une convention avec la mairie de Montereau, pourquoi reprendre cette compétence, pourquoi à ce moment de l'année, pourquoi cette proposition ? Le premier point mis en avant serait une économie de 28 % mais sur quelle base, avec quel mode de calcul, cela reste une zone d'incompréhension.

Lors de la réunion d'hier, il a été réaffirmé que la compétence « Transports » appartenait bien au SITCOME, que les élus qui le composent, ont été élus dans les règles de l'art suite aux élections municipales de 2020, avec une gouvernance légale. Les élus de la ville de Montereau se sont présentés, mais n'ont pas été élus, c'est le jeu de la démocratie.

La majeure partie des délégués dont ceux de Saint-Germain-Laval (sous-couvert de Monsieur le Maire avec qui il a échangé) souhaite rester adhérents du SITCOME. Il y a environ 18 communes qui ont la volonté de rester adhérentes du SITCOME.

Il y a certes quelques dysfonctionnements, mais il faut travailler en interne. La solution n'est pas de s'en extraire sans garantie.

Pour donner plus de précisions, la ville de Montereau propose cette convention alors qu'elle était « un mauvais élève » quant au versement de la cotisation annuelle. C'est une commune membre avec des services importants au vu de sa structure ; il est donc normal qu'elle paie plus que des petites communes, comme Blennes ou Saint-Germain-Laval. C'est un bras de fer entre personnes.

Saint-Germain-Laval ne va pas travailler dans la précipitation et nous avons acté de rester adhérents au SITCOME.

Nous nous sommes aperçus que la présentation d'IDFM lors de la dernière réunion avec le nouveau marché avec Lacroix & Savac (ce n'est plus Transdev) était le copier/coller de ce que le SITCOME demandait depuis pas mal de temps.

Il y a un peu un double jeu d'IDFM qui occasionne encore quelques crispations, mais la commune de SGL continuera à être adhérente au SITCOME et continuera à travailler sur les points d'amélioration puisque que dans le transport, il est très difficile de satisfaire tout le monde. Il faut travailler et échanger avec les autres représentants pour faire avancer les choses.

M. MADELENAT indique que M. FAGIS parlait de 3 communes qui souhaitaient peut-être quitter le SITCOME ? Quelles sont les communes concernées ?

M. FAGIS précise qu'effectivement il y a 3 communes qui parlaient de se séparer ou qui étaient dans une réflexion, y compris réflexion par rapport à la proposition de convention de Montereau. Il y aurait La Grande Paroisse et Salins. Il tient à clair dans ses propos, il ne dit pas que ces communes vont sortir du SITCOME.

En effet, pour sortir d'un syndicat, il faut respecter les statuts et il lui semble que pour se faire, il faudrait un vote de la majorité + 1 pour que Montereau puisse sortir du Syndicat. C'est loin d'être le cas.

La ville de Montereau souhaiterait que leur convention puisse être signée avant le 1<sup>er</sup> Août 2023, mais la convention actuelle est valable jusqu'au 31/12/2023.

Il faut laisser la chance au nouveau prestataire Lacroix & Savac de faire des propositions. Pour le moment, ce n'est que sur le papier, il faut attendre un peu.

M. le Maire remercie à cette occasion Mme GITTON et M. FAGIS pour le bon suivi de ce dossier du SITCOME. Il indique qu'il y a une accélération de certaines communes pour sortir du SITCOME.

Pour notre commune, l'objectif principal est de garantir le transport de nos administrés, nos collégiens, nos lycéens mais aussi nos étudiants qui prennent pour certains le train à Montereau.

Il signale que l'Amicale des Maires s'est saisi de ce dossier et a sollicité son avocat pour vérifier s'il n'y avait pas d'entaches. Le SITCOME peut continuer à discuter avec IDFM. Il ne faut pas se précipiter dans ce dossier.

M. le Maire remercie les conseillers présents pour avoir répondu à la convocation de l'Etat pour l'organisation de ce conseil pour désigner les délégués aux élections sénatoriales.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.**

**La parole est donnée au public.**

**Aucune question du public**

**La séance est close à 21h07.**

---

**Approuvé, à l'unanimité ,, lors de la séance du 06 Juillet 2023.**

**La Secrétaire de séance,  
Mme GRYPONPREZ Anne**

**Le Maire,  
M. MARTIN Olivier**